

## **7. Données statistiques nationales sur la pollution urbaine**

Avant d'analyser les données statistiques sur le trafic en agglomération toulousaine, il nous a paru utile de rappeler quelques données globales concernant l'impact du transport routier sur l'environnement et la santé publique.

◆ Les pics de pollution relevés l'été 97 dans toutes les grandes villes de France, ont à l'évidence permis de pointer du doigt le grand fautif : le déplacement automobile dont l'impact dans la pollution urbaine est primordial.

◆ Ainsi les véhicules routiers constituent la première source de polluants dans le domaine urbain et **la part de la voiture individuelle y est forte** : 40% des rejets de CO<sub>2</sub>, plus de 50% des rejets de CO, 65% des émissions de COV (composés organiques volatiles). Source : ministère de l'environnement.

◆ Une étude de l'ADEME (1992) sur l'impact des transports en France montre également que "**le transport routier de marchandises émet en ville** : plus de 30% du CO<sub>2</sub>, 21% du CO, 60% des particules dues à la route urbaine, 50% du NO<sub>2</sub>, 49% du SO<sub>2</sub>, 15% des hydrocarbures non méthaniques. **Le transport de marchandises en ville** est donc également une cible majeure des politiques d'amélioration de la qualité de l'air en ville".

◆ Ce constat devrait encore plus encourager les pouvoirs publics comme nous l'avons déjà dit au § 2, à revoir leur conception des transports régionaux mis en avant :

- dans les différents plans d'aménagement du territoire qui se sont succédés et qui donne la primauté au transport routier et tout-camion,

- ainsi que dans les schémas urbains, dont le dernier SDAU toulousain en préparation.

◆ Enfin un chiffre officiel renforce la priorité à donner au transport collectif, qu'il soit urbain et non urbain : les coûts sociaux induits en France par les transports et en particulier par la voiture individuelle (bruits, accidents, heures passées en embouteillages) s'élèvent à 113 Milliards de francs par an, soit 1,7% du PIB (rapport Sofretu-Certu de Mars 94); ce chiffre est à comparer avec le coût social des transports publics : 4,4 milliards de francs.